

P.M.S. INDUSTRIE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 400 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE, 8 ROUTE DES PLANCHES, 25250 RANG
331 842 906 RCS BELFORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 10 juin,

A 14 heures,

La Société REFLET, société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros, ayant son siège social 8 Route des Planches Zone Industrielle, 25250 RANG, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 083 694 RCS BELFORT, représentée par Monsieur Frédéric BIANCHI, en sa qualité de Directeur Général,

Associée Unique de la société **P.M.S. INDUSTRIE**,

Étant précisé que :

- la société FORVIS MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société,
- la représentant du CSE.

ont été régulièrement informés des décisions devant être prises,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

[...]

- Extension de l'objet social,
- Inscription d'un nom commercial,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

[...]

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'étendre l'objet social de la société à la réalisation de toutes études et prestations de services dans le domaine du contrôle de diverses pièces en compression et traction, en ce compris, les tests VGP (Vérifications Générales Périodiques) ou encore toutes activités de conseils et ou formations dans les domaines susvisés.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'inscrire le nom commercial suivant :

« PMS EXPERTISE »

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 – OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

- *l'achat, la vente et la fabrication de câbles et sangles,*
- *l'achat, la vente et la fabrication de tous équipements et fournitures pour l'industrie du bâtiment et des travaux publics,*
- *la réalisation de toutes études techniques se rapportant aux activités ci-dessus,*
- *la fabrication et la confection de système d'arrimage, la fourniture pour l'industrie en général et tous travaux de recherche concernant l'amélioration des équipements et des produits nouveaux,*
- *la réalisation de toutes études et prestations de services dans le domaine du contrôle de diverses pièces en compression et traction, en ce compris, les tests VGP (Vérifications Générales Périodiques) ou encore toutes activités de conseils et ou formations dans les domaines susvisés,*
- *la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,*
- *et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.*

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société REFLET
M. Frédéric BIANCHI, Directeur Général

